



Bulletin officiel No 45 du 08.11.2019

Commune de Saillon

Signalisation

En application de la législation fédérale sur la circulation routière et de l'ordonnance sur la signalisation routière, la commune de Saillon soumet à l'enquête publique la pose d'un panneau de signalisation « accès interdit n° 2.02 » au carrefour des routes communales « Route des Epineys » et « Chemin de l'Amadou ».

Les plans sont à la disposition des intéressés au bureau communal. Les oppositions ou observations éventuelles à l'encontre de cette requête doivent parvenir, sous pli recommandé, en deux exemplaires, à l'Administration communale de Saillon, Rue du Bourg 19, 1913 Saillon, dans un délai de trente jours dès la présente publication.

Saillon, le 08.11.2019

L'Administration communale